DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE –Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Philippe SARABUS) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT (excusé – pouvoir donné à Mme Ghislaine GISORS) – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

......

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS NANOU
QUADRILLE ET COMITÉ USEP EXERCICE 2017

CM-2017-3S-DCDP-45

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la volonté de la Ville du Gosier d'encourager le dynamisme des associations qui œuvrent sur son territoire ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant la nécessité de prendre en compte la demande de subvention de fonctionnement des associations NANOU QUADRILLE et Comité USEP compte tenu du fait qu'une étude réalisée à postériori fait apparaître que celles-ci remplissent toutes les conditions pour prétendre à l'obtention de cette subvention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 : D'octroyer une subvention fonctionnement aux associations Nanou Quadrille et Comité Usep, pour un montant de mille euros (1 000 €) chacune, soit un total pour la Ville de deux mille euros.
- **Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" du budget 2017 de la Ville.
- Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 JUIN 2017

Et publication ou notification

2 2 JUIN 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêcité Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations Nanou Quadrille et Comité USEP - Exercice 2017

Date de transmission de l'acte :

22/06/2017

Date de réception de l'accusé de

22/06/2017

réception:

Numéro de l'acte :

CM20173SDCDP45 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20170613-CM20173SDCDP45-DE

Date de décision :

13/06/2017

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales 7.5. Subventions

7.5.3. Subventions accordées à des associations

7.5.3.1. Inférieures à 23 000 ¿